

JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

2020



Tu es Maxévillois(e) ? Tu as entre 10 et 17 ans ?  
Le Service Jeunesse de la ville de Maxéville  
t'invite à **Ramstein-Miesenbach.**

**MERCREDI 15 AVRIL 2020**

matin : visite de la base militaire américaine - après-midi : visite du zoo de Kaiserslautern

**Départ :** 6h15 sous le viaduc - 6h30 Tamaris - 6h45 supermarché La Cascade. **Retour :** aux points de rendez-vous vers 19h.

**FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE - AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE**  
à rendre complétées au plus tard le 4 mars (participation gratuite sous réserve des places disponibles)

Nom : ..... Prénom : .....  
Fille / Garçon (rayer la mention inutile) Date de naissance : .....  
Adresse : ..... Code postal : .....  
Ville : ..... Adresse e-mail : .....  
N° de téléphone mobile : .....  
 Autorisation de sortie du territoire  N° carte d'identité : .....

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), M / Mme : ..... Père / mère / tuteur de : .....  
 autorise mon enfant à participer à la journée à Ramstein-Miesenbach offerte par la ville  
 autorise les responsables à prendre toutes mesures que la santé de mon enfant exigerait.  
 déclare sur l'honneur que mon enfant n'a pas de contre-indication médicale à la pratique du sport.  
 autorise que des photos sur lesquelles pourrait apparaître mon enfant soient prises lors de la manifestation, pour un usage non commercial.

**De retour aux points de rendez-vous :**

j'autorise mon enfant à rentrer seul.  
 je m'engage à venir chercher mon enfant.  
 j'autorise mon enfant à rentrer en compagnie de : .....

Noms et prénoms **des parents** : .....  
N° de téléphones fixe et mobile : .....

Fait à : ..... Le : ..... Signature des parents : .....

Ne pas jeter sur la voie publique.

**ATTENTION :**

- 1/ L'accès à cette journée est **en priorité réservé aux jeunes n'ayant jamais pris part à cette visite.**
- 2/ **Le jour du départ, les 16 ans et plus** devront être en possession de leur carte d'identité en cours de validité (prolongation tacite exclue). Dans le cas contraire, ils ne pourront pas participer à la sortie.
- 3/ Prévoir une **tenue adaptée** (selon la météo), un **grûter** et une **bouteille d'eau.**



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal : | | | | | | Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : .....)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |  
Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »